

Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES		
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 211 Orthopédagogie			
Ancien Code	PESP2B11	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEES2110		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Marie KEGELS (kegelsm@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'orthopédagogie est le domaine d'étude, de savoir et d'activités dont le but est de permettre aux sujets aux prises avec des difficultés ou des troubles d'apprentissage de pallier ces entraves et de développer au mieux leurs potentialités.

Duranc ce cours les étudiants seront sensibilisés à l'importance de l'analyse et l'obervation fine des besoins singuliers des personnes porteuses de handicap(s). Cette observation affinée servira également de base pour permettre aux étudiants d'épauler les personnes dans la satisfaction de leur(s) besoin(s) et l'accroissement de leur qualité de vie. Une attention est portée à l'usage d'outils et de modèles théoriques variés pour soutenir cette analyse et cette pratique, ainsi que sur l'apprentissage du jargon professionnel soutenant le travail de l'éducateur dans ce secteur.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer : traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique.**
 - 1.1 Mettre des mots utiles et éclairants sur son expérience professionnelle pour l'analyser, la synthétiser et la partager avec d'autres.
 - 1.3 Faire preuve d'esprit critique et se remettre en question dans le travail et la réflexion d'équipe.
 - 1.4 Entretenir une curiosité intellectuelle permettant de personnaliser et d'affiner son approche.
- Compétence 4 **S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates.**
 - 4.2 Décoder des situations dans leur complexité et construire sur cette base des interventions appropriées inscrites dans la durée.
 - 4.6 Développer et utiliser des outils méthodologiques.
- Compétence 5 **Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l' « ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles.**
 - 5.2 Comprendre « ici et maintenant » les éléments d'une relation ou d'une situation singulière, tant d'une personne que d'un collectif.
 - 5.3 Identifier les fragilités, les ressources et les compétences des personnes et des situations.
 - 5.4 Construire ses interventions en les inscrivant dans la durée et en tenant compte du travail.
 - 5.5 Laisser place aux personnes et à leur parole pour ouvrir avec elles le champ des possibles.

Compétence 6 **Déployer son « savoir-faire » relationnel dans la rencontre avec la personne.**

6.2 Privilégier une approche globale de la personne mobilisant tous les registres relationnels (corporel, verbal...)

6.3 Construire des relations singulières ajustées à l'autre ou aux autres et à leur contexte.

6.6 Utiliser les outils spécifiques à la relation psycho-éducative inscrits dans la proximité et la durée.

Acquis d'apprentissage visés

L'objectif général :

Sensibiliser les étudiants aux besoins singuliers des personnes porteuses de handicaps, afin qu'ils puissent les épauler dans la satisfaction de ceux-ci.

Les objectifs principaux :

Décoder les besoins individuels des personnes atteintes de déficiences.

Maîtriser les outils de base qui permettent d'analyser les situations des personnes porteuses de handicap(s)

Connaître et savoir utiliser des méthodes et outils permettant le développement des potentialités de la personne porteuses de handicap(s)

Analyser des situations concrètes et trouver, avec les bénéficiaires, des solutions réalistes aux problèmes posés

Comprendre, connaître et utiliser des mots de vocabulaires propres au secteur.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PESP2B11A Orthopédagogie

60 h / 5 C

Contenu

Q1 : les bases de l'orthopédagogie et leur application à des situations concrètes

Les différents modèles de compréhension du handicap

Les différentes formes de handicap, le double diagnostic

L'impact des différentes formes de handicaps sur les habitudes de vie et sur les compétences fondamentales

Les besoins de la personne porteuse de handicap (y compris la sexualité), théories outils d'analyse

Les comportements symptômes : symbiose, passivité, agressivité, automutilation, etc.

Q2 : Des méthodes spécifiques dédiées à des catégories de handicaps spécifiques

Démarches d'apprentissage

Les démarches d'apprentissages : des cours théoriques, des exercices d'application (essentiellement de l'analyse de cas, des jeux de rôles, etc.), des rencontres avec des professionnels

Les contenus se travaillent en interaction avec les pratiques de stage des étudiants

Les cours se construisent sur la base de contenus et de matières issus de différents cours de BAC1 : Méthodologie, Psychopathologie, Psychologie du développement, Pédagogie

Le cours d'orthopédagogie est en lien direct et nécessaire avec : le Projet Individualisé, les cours de psychologie de la personne handicapée et les cours de psychopathologie de BAC2, le cours d'anatomie de BAC2, le cours de commu,...

Dispositifs d'aide à la réussite

Disponibilité par mail : kegelsm@helha.be

Distribution lors des premières séances du cours d'un portfolio de vignettes cliniques, base de l'ensemble des exercices.

Exercices supplémentaires et questions de révisions disponibles à la fin de chaque chapitre – avec des pistes d'auto-correction.

Sur Connected, présence d'un lexique avec les mots clés, les notions spécifiques qui seront mises en évidence à la fin de chaque chapitre

Sources et références

Une bibliographie des sources : présente à la fin de chaque chapitre dans le ppt, ressources supplémentaires pertinentes pour approfondissement des chapitres disponibles sur Connected

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les présentations Powerpoint et les autres ressources du cours seront disponibles sur la plateforme Connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1 : une évaluation écrite en session portant sur l'ensemble de la matière déjà vue en classe (50% de la note finale)

Q2 : un examen écrit portant sur **l'ensemble du contenu du cours (Q1 + Q2)** (50% de la note finale)

La note finale de l'UE sera composée de l'addition des résultats obtenus à l'évaluation du Q1 et à l'évaluation du Q2.

Q3 : un examen écrit portant sur l'ensemble du contenu du cours (Q1 + Q2) (100% de la note finale)

Les questions peuvent être transversales et nécessiter de faire appel à diverses parties du cours pour y répondre correctement. Il ne s'agira donc pas nécessairement de simples restitutions de matière mais bien de réflexions amenant à la solution d'un problème posé tel que cela se passe dans la vie professionnelle d'un éducateur.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	50%	Exe	50%	Exe	100%

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Au Q1 : La non présentation de l'évaluation entraîne la note de 0/50 pour cette partie.

Au Q2 : La non présentation de l'examen entraîne la note de PR ou PP (en fonction de la situation de l'étudiant au regard du règlement des études et des examens) pour l'ensemble de l'UE

Au Q3 : Aucun report des notes du Q1 ou du Q2 n'est possible.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).